

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente-et-un du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-quatre.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Guillaume DUMAY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON - Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Gilles BONNEAU) - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Claude MAULOISE - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Chantal ROYER - Stéphane VIGNOL (suppléant de Bernard HARCHEN) - Richard ZEIGER

Absents : Gilles BONNEAU - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEPEY

Pouvoirs : Rémy CLERIN donne pouvoir à Jean-Noël LOURY
Grégory DORTE donne pouvoir à Jean LESPINE
Robert MESLIN donne pouvoir à Jean DESNOYERS
Hervé RATON donne pouvoir à Philippe MAILLET

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	25
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes Pour :	29
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 15/2024

Objet : Demande de subvention fonds vert à partir de 2024

Créé en 2023, le fonds vert a pour vocation de soutenir les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique. Afin de poursuivre cette dynamique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros par an dès 2024. Inscrit dans la trajectoire budgétaire pluriannuelle de l'Etat et coordonné par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds apporte un soutien financier à l'émergence et à la réalisation d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Ce fonds finance trois types d'action :

- Axe 1 - Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- Axe 2 - Leur adaptation au changement climatique ;
- Axe 3 - L'amélioration du cadre de vie.

Plus précisément, les projets entrepris dans l'axe n°1 visent à réduire à la fois les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles. L'objectif de cet axe est de permettre aux territoires de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience tout en devenant des acteurs exemplaires de la transition écologique.

L'une des thématiques fléchée est la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Les actions éligibles au fonds vert concerneront des parcs d'éclairage public de plus de 25 ans et devront contribuer à la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse (trame noire) et à la sobriété énergétique.

Après instruction par les services de l'Etat, les projets sélectionnés se verront attribuer une subvention fonds vert à hauteur de 20% de leur montant présenté hors taxe.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** la pérennisation du fonds vert pour 2024 et les années suivantes, ainsi que les modalités de sélection des dossiers ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour solliciter auprès des services de la Préfecture de l'Yonne une subvention à hauteur de 20% du montant hors taxe des travaux au titre du fonds vert ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la pérennisation du Fonds vert.

Fait et délibéré en séance

Le 31 janvier 2024

Le Président

Jean-Noël LOURY